

ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU II (EM II)

STCW 95 - Tableaux A-VI/4-1 et A-VI/4-2

Accès à la formation	- Avoir l'Aptitude médicale des gens de mer à jour moins d'un an (pour la délivrance du diplôme)
Prérogatives	Enseignement médical de niveau I (EM I) doit être validé par toute personne désignée pour dispenser les soins d'urgence ainsi que par toute personne désignée pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord des navires de commerce de jauge brute inférieure à 500 UMS ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes et des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage.
Formation	53 heures de cours UV-PSEM 39 heures Le secouriste et l'équipier secouriste, la chaîne des secours, la sécurité, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, les hémorragies externes, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, la défibrillation automatisée externe, les détresses vitales, les malaises et la maladie, les accidents de la peau, les traumatismes des os et des articulations, la noyade, l'hypothermie, les pansements et les bandages, les immobilisations, relevages et brancardage, cas concrets de synthèses. UV-HPR 3 heures HPR 1 Prévention des risques professionnels maritimes, HPR 2 Hygiène : - hygiène individuelles et collective - prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord HPR 3 Prévention des risques spécifiques (notamment coupe de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux UV-SE travaux pratiques 4 heures SE 1 : Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, savoir poser des bandelettes ou agrafes à suture, savoir effectuer un pansement SE 2 : Savoir mesurer la pression artérielle, savoir mesurer la température corporelle, savoir effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi paramètres, savoir mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive SE 3 : Savoir administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, savoir effectuer une injection sous-cutanée, une injection intramusculaire. UV-AMMCT 2 7 heures comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique : CT 1 : Organisation de soins à bord des navires (durée : 3 h environ) CT 2 : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade (durée : 4h environ).
Sanction	La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW 95

INS.E.I.T.

Espace Nikaia Avenue du Docteur
Victor Robini 06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33 Fax 04 93 18 02
01

Email : inseit.formation@wanadoo.fr -
www.inseit.com

REFERENTIEL INSPECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME